

La Roche-sur-Yon, le 29 mai 2020

DOSSIER DE PRESSE

PLAN VÉLO

Aménagements et animations post-confinement

CONTACTS PRESSE

SIRISAWAT Malvina – 02 51 47 48 02 / 06 80 76 43 51 – malvina.sirisawat@larochesuryon.fr
BALAT Yan – 02 51 47 45 70 / 06 14 55 48 82 – yan.balat@larochesuryon.fr

www.larochesuryon.fr

 Aujourd'hui, les bienfaits du vélo ne sont plus à prouver : rapide, écologique, économique, bon pour la santé, il représente une alternative pratique de déplacement en adéquation avec les enjeux sanitaires et de sécurité.

Pour accompagner au mieux la phase de déconfinement, le ministère de la Transition écologique et solidaire annonçait le 30 avril dernier un plan pour faciliter la pratique du vélo dans le cadre de déplacements quotidiens (travail, école, courses) ou de proximité.

Dans cette continuité, la Ville a imaginé un plan visant à développer son usage à La Roche-sur-Yon pour :

- favoriser le respect des mesures de distanciation physique ;
- proposer une alternative au bus (capacité d'accueil actuel de 15 personnes / bus) ;
- éviter le recours massif à la voiture individuelle.

Elaboré en collaboration avec le Centre-Vélo, ce plan se divise en 2 axes : des aménagements cyclables temporaires et des animations.

➔ LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES TEMPORAIRES

Les aménagements cyclables temporaires constituent une solution simple et adaptée pour améliorer les conditions de circulation des cyclistes.

1- Des pistes

Environ 4 km de pistes temporaires ont été installées sur plusieurs secteurs de la ville :

- Axe nord > rue Gutenberg et avenue Aliénor d'Aquitaine
- Axe est > rue Pompidou
- Axe sud > rue Maréchal Juin
- Pentagone > boulevard Briand
- Le Bourg-sous-La Roche > rue du Général Guérin

Pour les 4 premiers secteurs, les aménagements sont matérialisés au sol par des bandes cyclables jaunes accompagnées de panneaux signalétiques indiquant leur nature.

Un chaucidou, aussi appelé chaussée à voie centrale banalisée (CVCB), a été créé sur la rue du Général Guérin. Les voitures ou autres véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur les accotements revêtus appelés "rives".

La largeur de la voie ouverte aux véhicules motorisés est insuffisante pour permettre le croisement. Ces derniers peuvent se déporter ponctuellement sur la rive lorsqu'ils sont amenés à se croiser, mais en cédant la priorité aux cyclistes.



Illustration d'un chaucidou ©Ville de La Roche-sur-Yon

2- Un parking collectif

Un parking collectif gratuit sera mis à disposition des cyclistes à compter du 2 juin sur la place du 8 mai, à proximité du quartier des Halles.

D'une capacité de 20 places, il sera monté le matin avant 8h30 et démonté après 14h30 par les agents de la collectivité. Il sera accessible les mardis, jeudis et samedis.

Les usagers devront se munir de leurs anti-vols personnels pour garantir la sécurité de leur vélo.

LES ANIMATIONS PROPOSÉES PAR LE CENTRE-VÉLO

En complément des aménagements, le Centre-Vélo mettra en œuvre les dispositifs d'animation « coup de pouce vélo » proposés par l'Etat pour sensibiliser et conseiller les cyclistes à partir du mardi 2 juin.

1- « Remise en selle »

Sur un créneau allant d'une heure trente à deux heures, les animateurs du Centre-Vélo proposeront aux usagers un accompagnement personnalisé sur diverses thématiques :

- Vérification mécanique du vélo
- Révision de la réglementation
- Apprentissage sur un parcours de maniabilité
- Mise en situation en ville
- Reconnaissance de parcours domicile-travail
- Conseils sur test ou achat de vélo à assistance électrique
- Vérification des éléments de sécurité

2- « Réparation »

Pour ce second dispositif, le Centre-Vélo proposera d'accompagner les usagers dans l'achat d'un vélo d'occasion révisé par un professionnel. Les animateurs sensibiliseront également les cyclistes sur leur pratique au quotidien et les conseillera sur plusieurs lieux où effectuer de l'auto-réparation.

Dans les 2 cas, les personnes qui souhaitent y participer devront prendre rendez-vous auprès du Centre-Vélo par email centrevelo@gmail.com ou au 02 51 06 99 99.

AUTRES DISPOSITIFS

1- Aides à l'acquisition de vélos

L'Agglomération propose des aides financières pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos cargos ou familiaux et de vélos adaptés aux personnes en situation de déficiences.

✓ Vélos à assistance électrique

L'aide pour les Agglo-Yonnais est fixée à 15 % du prix d'achat TTC du vélo dans la limite de 150 €. L'aide pour les Agglo-Yonnais salariés d'une entreprise adhérente du PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprises) est fixée à 25 % du prix d'achat TTC du vélo dans la limite de 250 €. Le vélo à assistance électrique devra être acquis auprès des vélocistes partenaires su territoire (liste sur www.larochesuryon.fr)

✓ **Vélos familiaux ou vélos cargos**

L'ouverture du dispositif aux vélos spéciaux (biporteurs ou triporteurs), à assistance électrique ou non, doit permettre de faire émerger de nouvelles formes de mobilité pour les familles ainsi que pour les professionnels établis sous forme d'entreprise individuelle, utilisant un vélo de charge comme outil professionnel. Ces vélos à 2 roues (biporteurs) ou 3 roues (triporteurs) permettent de transporter aussi bien des enfants que ses courses ou des charges. La subvention est fixée à 20 % du prix d'achat TTC du vélo dans la limite de 400 € pour un vélo neuf et 200 € pour un vélo d'occasion.

✓ **Vélos adaptés aux personnes en situation de déficiences**

Un dispositif permet également l'aide à l'achat de tricycles, tandems, handbikes, vélos pousseurs (motorisés ou non) à adapter sur des fauteuils roulants. Cette subvention est accordée aux Agglo-Yonnais, à partir de 6 ans pour les enfants, qui reçoivent une prescription médicale et/ou l'avis d'un ergothérapeute ou aux structures associatives dont l'objet social est l'accueil ou la résidence de personnes en situation de déficiences. Le coût de ces appareils peut être en partie pris en charge par des organismes tels que la CPAM, la MDPH, les mutuelles ou les comités d'entreprises. L'Agglomération finance 80 % du reste à charge dans la limite de 400 €.

2- Installations complémentaires

En 2018, 26 box à vélos sécurisés gratuits et en libre-service ont été installés à proximité d'équipements fréquentés, d'arrêts de transport en commun ou de zones de stationnement pour favoriser l'intermodalité dans 9 communes de l'agglomération.

En complément, 3 parkings de proximité (gratuits) sur lesquels se situent des box vélos ont été mis en place depuis 2019 à La Roche-sur-Yon :

- place Monseigneur Deval / Boulevard Rivoli (150 places) ;
- place des Frères Batiot / La Simbrandière (86 places) ;
- place Olivier de Serres / Boulevard Sully (220 places).